



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



16018555

Déposé / Reçu le

26 JAN. 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone Greffe

N° d'entreprise : 0544.851.572

Dénomination

(en entier) : **AZAMOB**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Avenue de Rusatira 3 à 1083 Ganshoren
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Renonciation au projet de scission partielles de la sprl Azar

Le gérant de la société a tenu au siège social de la société le 31 décembre 2015 une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.Examen du rapport spécial du gérant ;
- 2.Renonciation au projet de scission partielle de la sprl AZAR ;

L'ensemble du capital étant représenté, il ne faut dès lors pas justifier de la convocation.

La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Monsieur Farid Azarkan, Gérant de la société qui lit l'ordre du jour.

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du gérant, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renoncer au projet de scission partielle de la SPRL AZAR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Farid Azarkan
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2016 - Annexes du Moniteur belge